

*NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.*

### **Réalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neoen par Brookfield auprès d'Impala et d'autres actionnaires**

TORONTO et PARIS, 27 décembre 2024 :

Dans le prolongement des annonces du 30 mai et du 25 juin 2024, Brookfield (NYSE : BAM, TSX : BAM) a réalisé ce jour l'acquisition, par l'intermédiaire de son véhicule dédié, Brookfield Renewable Holdings SAS (« Brookfield »), d'environ 53,12% du capital de Neoen au prix de 39,85 euros par action conformément au contrat de cession d'actions dont la signature a été annoncée le 25 juin 2024, (l'« Acquisition du Bloc »). La réalisation de l'Acquisition du Bloc est consécutive à l'obtention par Brookfield de l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires (y compris les autorisations requises en matière de contrôle des concentrations et des investissements étrangers).

Brookfield déposera dans les prochains jours auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire en numéraire portant sur le solde des actions et des OCEANES de Neoen (l'« Offre ») au prix de 39,85 euros par action, de 48,14 euros par OCEANE émise en 2020 (les « OCEANES 2020 ») et de 101.382 euros<sup>1</sup> par OCEANE émise en 2022 (les « OCEANES 2022 »), tous deux en ligne avec le prix des actions dans le cadre de l'Acquisition du Bloc et les termes et conditions de chaque émission d'OCEANE<sup>2</sup> par Neoen.

Dans le cadre de l'Offre, le Conseil d'Administration de Neoen a obtenu une attestation d'équité de Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant désigné par le Conseil d'Administration, confirmant que les termes de l'Offre sont équitables, et le Conseil d'Administration a recommandé à l'unanimité aux actionnaires et porteurs d'OCEANES d'apporter leurs titres à l'Offre.

Il est rappelé que Brookfield a conclu un accord avec Bpifrance, par l'intermédiaire de son fonds ETI 2020, aux termes duquel cette dernière s'est engagée à apporter à l'Offre l'ensemble de ses actions Neoen, représentant 4,36% du capital de Neoen.

Si les conditions légales et réglementaires sont remplies, et comme annoncé précédemment, Brookfield a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire après la clôture de l'Offre.

---

<sup>1</sup> Correspondant à 101,382% du nominal de l'OCEANE 2022 qui est de 100.000 euros ; en prenant pour hypothèse un changement de contrôle effectif le 27 décembre 2024 et, conformément aux termes et conditions des OCEANES 2022, une date butoir d'envoi de la notice de promesse d'achat le 26 janvier 2025 et une date butoir de remboursement optionnelle le 7 mars 2025.

<sup>2</sup> Les prix des OCEANES sont basés sur une ouverture de l'Offre le 30 janvier 2025 et tiennent compte des ajustements des ratios de conversion ainsi que des termes et conditions des OCEANES (le ratio de conversion ajusté serait de 1,2077 au lieu de 1,208 pour les OCEANES 2020 et de 2 506,608 au lieu de 2 118,0805 pour les OCEANES 2022).

*NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.*

En conséquence de la réalisation de l'Acquisition du Bloc, M. Simon Veyrat, Mme Stéphanie Levan et le Fonds Stratégique de Participations (FSP), représenté par M. Christophe Gégout, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de Neoen avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition du Bloc et M. Jacques Veyrat a démissionné de ses fonctions de censeur. En remplacement de ces administrateurs, le Conseil d'Administration a coopté, avec effet à la même date, les représentants suivants de Brookfield : Mme Ines Bargueno, M. Ignacio Gomez-Acebo et M. Ignacio Paz-Ares.

Les comités du Conseil d'Administration ont également été réorganisés en conséquence<sup>3</sup>.

Jacques Veyrat, fondateur et président d'Impala, a déclaré : *« Cette opération conclut un parcours de 15 ans couronné de succès, au cours duquel Impala a toujours été fière de soutenir Neoen, depuis ses débuts sur le marché français jusqu'à son émergence en tant que leader de classe mondiale dans l'industrie des énergies renouvelables. Aujourd'hui, nous sommes heureux de transférer le contrôle de Neoen à Brookfield, absolument convaincus que Neoen et sa direction talentueuse tireront pleinement parti de l'expertise, de l'expérience et de l'accès aux capitaux de Brookfield pour accélérer encore sa croissance et renforcer son leadership ».*

Xavier Barbaro, président-directeur général de Neoen, a commenté : *« Je tiens à remercier Impala pour son soutien indéfectible en tant qu'actionnaire historique de référence de Neoen. Impala a joué un rôle déterminant au cours des 15 dernières années en contribuant à faire de Neoen l'un des principaux acteurs mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables. Nous sommes ravis d'accueillir Brookfield en tant que nouvel actionnaire majoritaire. Partageant la même vision d'une énergie propre, compétitive et produite localement, nous nous réjouissons de construire avec Brookfield un avenir aux possibilités de croissance infinies pour Neoen ».*

Ignacio Paz-Ares, Deputy Chief Investment Officer du Renewable Power & Transition Group de Brookfield, a déclaré : *« Nous sommes heureux d'avoir franchi une étape importante vers le retrait de l'entreprise de la cote et nous avons l'intention de lancer l'Offre pour le solde des titres dans les prochains jours. La combinaison du portefeuille d'actifs renouvelables de premier plan de Neoen avec l'expertise étendue et l'accès aux capitaux de Brookfield soutiendra la croissance continue de la société et renforcera sa position de premier plan au niveau mondial. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec les équipes de Neoen. »*

---

<sup>3</sup> Le Comité d'Audit est désormais recomposé comme suit : Mme Helen Lee Bouygues (Présidente), Sixto, représentée par M. Bertrand Dumazy, et M. Ignacio Gomez-Acebo ; le Comité Gouvernance et RSE est désormais recomposé comme suit : Sixto, représentée par M. Bertrand Dumazy (Président), Mme Helen Lee Bouygues, et Mme Ines Bargueno.

*NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.*

**Contacts :**

*Neoen*

François Repolt (Investisseurs)

+33 6 60 46 59 45

[francois.repolt@neoen.com](mailto:francois.repolt@neoen.com)

Fabrice Baron (Médias)

+33 6 14 08 29 81

[fabrice.baron@omnicomprgroup.com](mailto:fabrice.baron@omnicomprgroup.com)

*Brookfield*

Simon Maine (Médias)

+44 7398 909 278

[simon.maine@brookfield.com](mailto:simon.maine@brookfield.com)

Alex Jackson (Investisseurs)

+1 416 649 8196

[alexander.jackson@brookfield.com](mailto:alexander.jackson@brookfield.com)

Aurélia de Lapeyrouse

+33 6 21 06 40 33

[adelapeyrouse@brunswickgroup.com](mailto:adelapeyrouse@brunswickgroup.com)

*Impala*

Stéphanie Prunier

+33 6 10 51 74 20

[stephanie.prunier@havas.com](mailto:stephanie.prunier@havas.com)

*Fonds Stratégique de Participations*

Etienne Boulet (Médias)

+ 33 6 34 19 63 57

[eboulet@bonafide.paris](mailto:eboulet@bonafide.paris)

*Bpifrance*

Sophie Santandrea

+ 33 7 88 09 28 17

[Sophie.santandrea@bpifrance.fr](mailto:Sophie.santandrea@bpifrance.fr)

**Neoen**

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoir-faire dans le solaire, l'éolien et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,7 GW.

Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW) ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Western Downs Battery, 270 MW / 540 MWh).

*NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.*

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : [www.neoen.com](http://www.neoen.com)

## **Impala**

Impala est le holding d'investissement de l'entrepreneur français Jacques Veyrat et de sa famille. Impala est l'actionnaire principal, et la plupart du temps fondateur d'une dizaine de sociétés dont notamment TagEnergy (production et stockage d'électricité renouvelable), Eiffel Investment Group (gestionnaire d'actifs indépendant centré sur les investissements verts et durables), Laboratoire Native (marques de cosmétiques Roger et Gallet, Phyto, Lierac), P&B Group (conception et production de produits cosmétiques et pharmaceutiques), Augustinus Bader (cosmétiques innovants basés sur la régénération cellulaire), Edgyn (solutions d'authentification connectées et sécurisées), et Inexto (fournisseur de logiciels et de services d'authentification).

Impala crée, soutient et développe en moyenne une nouvelle entreprise par an, principalement dans les secteurs de l'énergie et des cosmétiques.

Impala investit ses propres capitaux, sans contrainte de temps, dans des projets à fort potentiel de développement à long terme.

## **Fonds Stratégique de Participations**

Le FSP, géré par ISALT, est l'alliance engagée de sept grandes compagnies d'assurance françaises - BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Groupama, BPCE Assurances, Société Générale Assurances et Suravenir - qui a pour objectif d'accompagner durablement les entreprises françaises dans leurs projets de croissance et de transition. À cette fin, il prend des participations significatives, qualifiées de « stratégiques », au capital de grandes entreprises françaises leader européens ou mondiaux dans leurs spécialités et participe à leur gouvernance en siégeant à leur Conseil d'administration ou de surveillance. Le portefeuille du FSP, valorisé à 1,95 milliard d'euros au 30 juin 2024, comprend à date 9 participations dans le capital d'entreprises françaises de premier plan : Seb, Arkema, Eutelsat Group, Tikehau Capital, Elixior, Valeo, Soitec, Verkor et Robertet. ISALT, la société de gestion du Fonds Stratégique de Participations (FSP) et du Fonds Stratégique des Transitions (FST), est une société de gestion indépendante. Elle a pour mission d'investir à long terme dans le capital d'entreprises françaises cotées ou non cotée. Elle gère 2,2 milliards d'euros d'actif au 30 juin 2024.

## **Bpifrance**

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

*NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.*

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) - <https://presse.bpifrance.fr> / - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : [@Bpifrance](https://twitter.com/Bpifrance) - [@BpifrancePresse](https://twitter.com/BpifrancePresse)

## **AVERTISSEMENT**

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de titres.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et n'est pas destiné à constituer, et ne doit pas être interprété comme, une offre de vente ou de souscription, ou l'annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, ou l'annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription, d'actions ordinaires du capital social de Neoen (les « titres ») aux États-Unis d'Amérique (les « États-Unis ») ou dans toute autre juridiction. Aucune offre de vente ou de souscription de titres, aucune annonce d'une offre à venir de vente ou de souscription de titres, aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres, aucune annonce d'une sollicitation à venir d'une offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite aux États-Unis ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction, et la distribution de cette communication dans les juridictions peut être restreinte de manière similaire.

Brookfield, Temasek et Neoen excluent toute responsabilité en cas de violation des restrictions légales applicables par toute personne.

## **Déclarations prospectives**

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives. Vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que « perspectives », « croire », « penser », « s'attendre à », « potentiel », « continuer », « peut », « devrait », « chercher », « approximativement », « prédire », « avoir l'intention », « planifier », « estimer », « anticiper », la version négative de ces mots, d'autres mots comparables ou d'autres déclarations qui ne se rapportent pas strictement à des questions historiques ou factuelles. Les déclarations prospectives portent sur des attentes, des estimations, des croyances, des projections, des plans et stratégies futurs, des événements ou tendances anticipés et des expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des faits historiques, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant : la transaction proposée ; l'exploitation de l'entreprise acquise après la clôture de la transaction ; les opportunités d'expansion et de croissance et les autres synergies résultant de la transaction ; et le calendrier prévu pour la clôture de la transaction proposée. Les déclarations prospectives sont basées sur les convictions, les hypothèses et les attentes de Brookfield, Temasek et Neoen peuvent varier de manière significative par rapport à ceux exprimés dans les déclarations prévisionnelles. Les facteurs suivants, entre autres, pourraient faire varier les résultats réels par rapport aux énoncés prospectifs : absence de réalisation

*NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.*

des énoncés prospectifs : incapacité à réaliser les avantages escomptés dans les délais escomptés de la transaction proposée et calendrier y afférent ; disponibilité et coût du financement de la transaction et calendrier y afférent ; la transaction proposée ; les changements dans les activités de Neoen ; tout retard ou difficulté dans l'obtention des autorisations réglementaires ; l'échec de la transaction ; la capacité de l'entreprise acquise à maintenir des relations d'affaires après l'achèvement de la transaction ; l'incapacité de réaliser les bénéfices ou les changements dans les stratégies commerciales de Brookfield, Temasek et Neoen ou de l'entreprise acquise, y compris la capacité de réaliser les synergies prévues à la suite d'une acquisition, de partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions des synergies attendues des acquisitions, des partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions et le déploiement de capitaux ; la disponibilité de personnel qualifié et les frais de recrutement et de rétention de ce personnel ; et l'intensification de la concurrence.

Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Brookfield, Temasek et Neoen ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date à laquelle ces déclarations ont été faites, sauf dans la mesure où la loi l'exige. Les performances passées ne sont pas indicatives ni une garantie des performances futures. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.